

ARRETE MUNICIPAL n° A20240318-118

Mairie d'Ossei				
Département de la Corrèze République Française			Service	Etat civil
Republique Française			Туре	Délégation de fonction et de signature
Matière	5.4	Institutions et vie politique – délégation de fonction		
	5.5	Institutions et vie politique – délégation de signature		
Objet	Délégation de fonction d'officier d'état civil et de signature à un agent communal			
Titulaire	Madame Carine FARGES			

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2122-8 et R2122-10 ;
- Vu la Délibération n° DL20200705-001 du Conseil Municipal, en date du 5 juillet 2020, constatant l'élection de Monsieur Christophe ARFEUILLERE au poste de Maire de la Commune d'Ussel ;
- Vu le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Christophe ARFEUILLERE en qualité de Maire, en date du 5 juillet 2020;
- Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service de l'état civil ;

Arrête,

Madame Carine FARGES née le 9 mars 1976 à TULLE (Corrèze), Adjoint Technique Territorial Article 1: titulaire, est déléguée sous mon contrôle et ma responsabilité, à l'effet d'exercer toutes les fonctions qui me sont dévolues en tant qu'Officier de l'état civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

Délégation de signature est donnée à Madame Carine FARGES, Adjoint Technique Territorial, pour légaliser les signatures d'administrés, certifier conforme les documents présentés à cet effet et remettre les attestations de recensement militaire.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Ussel est chargé de l'exécution du Article 4: présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame le Procureur de la République, Monsieur le Préfet de la Corrèze et à l'intéressée pour lui servir de titre.

Fait à Ussel, le 18 mars 2024

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLÈRE

L'agent territorial

Carine FARGES

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20240318-A20240318-118-AR Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024 Date de mise en ligne : 19/03/2024